**Zeitschrift:** Annuaire de l'instruction publique en Suisse

**Band:** 19 (1928)

Artikel: Hygiène scolaire

Autor: Henchoz, Louis

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-111560

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 21.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

## Hygiène scolaire.

La Société suisse d'Hygiène a eu sa réunion annuelle à Genève, les 5 et 6 mai dernier.

Dans la première séance, elle a entendu un remarquable travail de M. le professeur Arthus, de l'Université de Lausanne, sur *Quelques questions d'alimentation*. Il conduisit ses auditeurs dans les sphères les plus élevées de la physiologie humaine, en leur procurant la plus profonde jouissance par sa haute autorité et le charme de son exposé. Si l'on veut savoir à quoi en est le problème des vitamines, il faut ne pas manquer l'occasion de l'entendre lui-même, si elle se présente.

Dans la seconde journée, revenant aux origines de notre association, la place principale avait été réservée à la Pédagogie de l'Hygiène, soit à l'importance à lui donner dans les écoles des divers degrés d'enseignement.

M. le Dr Hunziker, de Bâle, avait bien voulu se charger de faire ressortir quelle doit être sur ce point l'action des Ecoles normales.

Voici les thèses qu'il a formulées à la suite de son fort concluant rapport :

- 1. L'enseignement de l'hygiène donné aux élèves de tout âge, à l'école, est un des moyens les plus efficaces et les plus appropriés de répandre les connaissances principales de l'hygiène dans les diverses couches de la population, d'améliorer ainsi la santé publique et de combattre les maladies sociales.
- 2. Cet enseignement sera précédé d'une formation approfondie des maîtres en matière d'hygiène, formation qui se fera dans toutes les Ecoles normales de notre pays, selon un plan aussi uniforme que possible.
- 3. L'enseignement de l'hygiène présente actuellement de grandes différences dans les Ecoles normales de la Suisse. Il

manque dans plusieurs d'entre elles, et, dans la plupart, il n'est pas compris au nombre des branches d'examen.

- 4. On s'efforcera d'introduire dans les Ecoles normales un enseignement de l'hygiène comportant deux heures de leçons par semaine, pendant deux semestres. Il devra comprendre l'anatomie et la physiologie du corps humain dans la mesure où cette science sera nécessaire à l'étude de l'hygiène: hygiène de la vie quotidienne (alimentation, vêtement, habitation, etc.), hygiène de l'école et de l'enseignement; la lutte contre les maladies et les fléaux sociaux (tuberculose, maladies vénériennes, alcoolisme, maladies infectieuses aiguës, goitre, carie dentaire, etc.); l'essentiel sur la faiblesse mentale infantile, l'hygiène des exercices physiques; les premiers secours en cas d'accidents, les institutions d'hygiène sociale.
- 5. L'enseignement de l'hygiène dans les Ecoles normales sera confié, si possible, à un médecin.
- 6. Il faudra obtenir que l'hygiène devienne une branche d'examen dans les Ecoles normales. En outre, les futurs maîtres des classes moyennes et supérieures seront tenus de suivre, pendant leurs études, des cours sur l'hygiène scolaire et l'hygiène en général. Ces cours seront suivis d'un examen obligatoire.
- 7. Afin de conférer une plus grande unité à l'enseignement de l'hygiène dans les Ecoles normales, il serait désirable d'éditer un court traité d'hygiène à l'usage du corps enseignant et qui tiendrait compte plus spécialement de nos conditions nationales.
- A M. le directeur Béguin, de l'Ecole normale de Neuchâtel, avait été confiée la tâche de traiter « La Pédagogie et l'Enseignement de l'Hygiène » dans les écoles primaires tout spécialement.

On trouvera son étude plus haut, dans le présent Annuaire.

Dans la discussion qui a suivi, et introduite par M. le D<sup>r</sup> Rilliet, de Genève, l'auteur du présent article a donné connaissance de ce qui suit.

En 1898, le distingué praticien qui avait été chargé par le Conseil fédéral de présenter un rapport sur l'hygiène scolaire en Suisse, en tenant compte de ce qu'avait révélé l'Exposition nationale de Genève de 1896, disait entre autres :

« Actuellement l'hygiène scolaire est, en Suisse, au premier plan des préoccupations des gouvernements et des populations. De nos jours, la santé des enfants n'est plus confiée à l'ignorance et au hasard, et les écoles, naguère d'insalubres bâtiments, sans air et sans lumière, sont aménagées selon les exigences de l'hygiène moderne. »

Et il ajoutait : « Mais ce n'est pas assez. Il faut gagner à ce mouvement les pédagogues. » — Ces malheureux instituteurs primaires !

Dans le rapport fort intéressant qui fut publié, on ne trouve, il faut le reconnaître, absolument rien concernant un enseignement bien caractérisé de l'hygiène dans les écoles. Le questionnaire envoyé au préalable aux différents Départements de l'Instruction publique de la Suisse ne contenait aucune rubrique qui pût du reste amener des renseignements sur ce point.

Après avoir fait constater que 12 localités importantes seulement posédaient un médecin scolaire, le rapporteur formulait

la conclusion suivante:

« Il faut que l'enfant soit, à l'école, l'objet d'une sollicitude toute particulière, non seulement par intervalles, mais d'une façon constante, journalière, qui n'est réalisable qu'au moyen de fonctionnaires médicaux spéciaux. Il faut, pour remplir cette tâche difficile, des médecins scolaires et uniquement scolaires. »

Et il accompagnait cette proposition d'un programme fort

bien conçu pour l'inspection médicale des écoliers.

Nous pouvons heureusement déclarer que durant les trente années vécues dès lors, de réjouissants progrès ont été accomplis dans le domaine qui nous occupe ici à cette heure.

Au sujet de la pédagogie de l'hygiène à l'école primaire, des divergences très marquées subsistent encore. Les plans d'études sont presque muets sur ce point, surtout en ce qui concerne les premières années d'école. On s'en tient à l'enseignement purement occasionnel, livré au hasard des notions que peuvent fournir tour à tour les branches du programme et les circonstances de la vie scolaire ou extérieure.

Une tendance nouvelle paraît cependant se dessiner. La preuve nous en est donnée par l'avant-projet de plan d'études des écoles primaires neuchâteloises.

Déjà à l'école enfantine il prévoit : Premières notions d'hygiène : soins aux mains, aux cheveux, au corps. Notions élémentaires mais précises orientées vers les conditions d'existence de l'homme et destinées à servir d'introduction au programme de première année. En troisième année de l'école primaire on trouve : Notions d'hygiène, sans autre précision. En quatrième année : Les parties

du corps. Hygiène. Mais en cinquième et sixième années on arrive à des prescriptions moins générales :

5° année. — Le corps humain. Hygiène du corps, du vêtement, de l'habitation. L'alcool et le tabac. Causeries sur l'eau, l'air, le lait, le savon, l'huile, les épices, le sel, le vin.

6° année. — Le corps humain. La respiration, la circulation, la digestion, notions élémentaires; les organes des sens. Hygiène: prophylaxie; tuberculose, alcoolisme.

Et enfin, pour terminer, en septième année : Hygiène de l'alimentation. Premiers secours en cas d'accident. Comment soigner une plaie. Comment se servir du thermomètre médical.

Le plan d'études proposé pour les écoles primaires françaises du canton de Berne indique :

En cinquième année: Hygiène: soins de propreté, bains, les ongles, les dents, lumière trop vive, crayons dans les oreilles, refroidissements.

En sixième année, après l'étude du corps humain, on lit: Hygiène du corps, suite (tabac, alcool, les dents, indigestions).

En septième année : L'ouvrier. Hygiène. Les besoins de l'homme adulte, ses maladies.

Puis en huitième année : Le vieillard. Ses infirmités, ses maladies, la mort. Hygiène. Antialcoolisme : les maux des buveurs. Les aliments, les vêtements, les boissons.

Ce dernier plan d'études est introduit à titre provisoire.

On ne peut qu'être surpris de voir combien différents sont les principes qui servent de base à une initiation à l'hygiène, à l'école primaire, dans deux territoires limitrophes de notre Suisse romande.

Le canton de St-Gall a adopté, en 1926, un Règlement sur l'hygiène dans les écoles qui peut servir de type. Il en est de même du Plan d'études des écoles primaires de la ville de Berne introduit en 1924.

Et nous pouvons mentionner encore le Plan d'études des écoles du canton de Schaffhouse, du 10 septembre 1927, pour montrer que partout en Suisse on se pénètre de l'idée qu'il faut enfin, dans les programmes d'enseignement primaire, faire une place à part à l'Hygiène et cela dès le début de la scolarité.

\* \*

Depuis assez longtemps on reconnaît l'importance et la nécessité d'un solide enseignement sur ce point dans les Ecoles normales. Mais il ne viendra à personne l'idée de prétendre que huitante heures de leçons, même fort bien données, feront de tout instituteur un fervent apôtre des principes de l'hygiène. La tâche risque fort de le trouver quelque peu embarrassé, surtout dans les premières années de sa carrière. Il a d'ailleurs à compter avec de nombreux facteurs dont plusieurs ne dépendent nullement de sa volonté : action réservée aux autorités, influence des œuvres ou institutions parascolaires, responsabilité des parents, éducation revendiquée par l'Eglise ou l'initiative privée.

Les nouveaux bâtiments scolaires ne laissent pour ainsi dire rien à désirer au point de vue hygiénique. On y travaille avec joie. Mais des erreurs sont parfois constatées dans l'aménagement des classes, dans le choix du mobilier. Et que de communes encore où l'école est peu accueillante, où l'espace réservé aux élèves pour leurs ébats est notoirement insuffisant, négligé quant à son entretien.

Les balayages et nettoyages sont prescrits par un Règlement. On oublie de s'y conformer. Le balayage s'effectue de façon souvent peu rationnelle. C'est surtout à cet égard qu'une ferme surveillance de l'autorité doit se manifester. A elle d'intervenir sans tarder, quand il le faut. L'instituteur a des obligations qui lui incombent, mais il n'est pas seul responsable ; il doit se sentir énergiquement soutenu pour obtenir la propreté la plus absolue dans les locaux placés sous sa surveillance directe.

L'intervention des médecins ne devrait pas non plus se borner à de rapides examens des enfants parvenus à l'âge de scolarité, et pour lesquels l'établissement d'une fiche de santé individuelle est absolument indispensable. Il faut que des relations assez étroites s'établissent entre eux et le corps enseignant. C'est là une condition de première importance pour le maintien de la santé des écoliers et pour travailler avec tout le discernement voulu à leur développement physique. Au sujet de ce dernier, il ne suffit pas de se consacrer, de loin en loin, à des enquêtes ou à des mensurations spéciales.

Dans bon nombre de localités intervient l'action des infirmières scolaires. Elles surveillent les élèves aux douches, exa-

minent les débiles, pourchassent les maladies parasitaires, s'occupent des dents, etc. Leurs services sont précieux dans les grands centres, surtout si elles font preuve, dans leurs rapports avec le personnel enseignant, du tact et de ce bon vouloir qui distinguent les vraies samaritaines.

Le passage aux douches ne devrait avoir lieu que dans les dernières heures du matin ou de l'après-midi, et en tout cas ne pas déranger les classes pendant les heures où se donnent les plus importantes lecons.

On a introduit l'usage de la brosse à dents pour les écoles enfantines ou primaires ensuite de l'énergique campagne menée par des représentants de l'art dentaire. Nous avons quelque peine à admettre que leurs revendications ont été partout interprétées d'une manière logique et appliquées avec bon sens. Nos enfants n'ont plus, c'est vrai, comme ceux de la vallée des Ormonts, autrefois, l'occasion de conserver leurs dents solides et blanches, grâce aux galettes de farine d'orge ou de froment de printemps, dans lesquelles ils mordaient avec un solide appétit. La brosse à dents nous paraît néanmoins être un article d'hygiène domestique plutôt que scolaire. Il faut l'employer au moment voulu. Elle ne doit en tout cas pas servir de prétexte pour écourter ou peut-être même supprimer une leçon.

M. le directeur Béguin nous engage à prendre comme base de l'enseignement de l'hygiène les belles pages écrites par Baden-Powell. Nous sommes sans hésitation disposé à reconnaître l'élévation morale et l'énergétique influence qui s'en dégagent. Souvenons-nous cependant que le scoutisme doit son existence à une loi morale supérieure et qui a formé avant lui de nobles et beaux caractères. L'application faite en beaucoup d'endroits du décalogue de l'éclaireur nous conduit à déclarer très ouvertement qu'il a été souvent bien mal interprété.

Il y a trois quarts de siècle, des hommes fort bien intentionnés pensèrent que le noyer s'acclimaterait dans la Haute-Gruyère. Quelques-uns des arbres importés atteignirent deux à trois mètres de hauteur, mais finirent par s'épuiser en pousses inutiles partant du pied. Les rudes hivers de la montagne firent le reste. De bonnes noix, il n'en vint jamais.

C'est ce qui risque de se produire pour des œuvres transplantées dans un milieu tout différent de celui où elles ont pris naissance à la faveur de circonstances et d'aspirations très spéciales. Un engouement trop facile ne permet pas de saisir l'esprit qui a présidé à telle ou telle création.

« Vivons de notre vie ! » a dit l'un de nos plus grands écrivains nationaux. Les forces et les capacités d'action ne manquent heureusement pas dans notre pays, mais le talent de les mettre en valeur, de les associer, voilà ce qui nous fait défaut. De ce côté-là un très sérieux progrès pourrait être réalisé dans certaines sphères. Et nous oublions trop ce qu'ont préparé pour nous les hommes du passé qui ont illustré notre patrie suisse.

Oh! qu'on ne nous accuse pas de vouloir faire du nationa-

lisme étroit, d'en arriver à de mesquines intentions.

Mais revenons à l'hygiène. Nous ne manquons pas de médecins. Leur collaboration pour sauvegarder la santé de nos écoliers est déjà assurée par l'introduction de plus en plus généralisée de l'assurance-maladie. Est-ce à dire que toujours l'action du corps médical se déploie avec toute l'intensité que nous aimerions constater?

Laissons parler quelques chiffres.

# Extrait d'une statistique de la fréquentation de l'école.

### ABSENCES PAR MALADIE, PAR ÉLÈVE

				C	an	tor	ı d	le `	Va	ud							
Années								E	Eté				Hi	vei	•		Total
1900-01							5,41						10	16,02			
1906-07								5	,5				10	,2			15,7
1907-08								5,2 10,4						,4			15,6
1908-09								5,3 9,5								14,8	
1909-10								5,2 8,8									14,0
1910-11	•							5,9					10	,7	16,6		
1919-20																	25,6
1920-21																	25,4
1921-22																	23,4
1922-23																	20,4
1923-24																	21,2
1924-25																	23,2
1925-26																	20,0
1926-27																	22,2

			Co	mı	nu	de Lausanne.											
1892-93																	15,8
1893-94			÷														20,6
1894-95																	16,7
1895-96																	16,9
1897-98																	16,9
1898-99																	17,0
1899-00																	18,3
1900-01																	18,2
1907-08																	16,1
1908-09																	14,3
1909-10																	14,0
1910-11																	17,2
								E	té			]	Total				
1916-17								6				17,2					
1917-18								5	,8				15,3				
1918-19								7	,3				22,1				
1919-20								8	,4				20	,1			28,5
1921-22								7	,9				17	,8			25,7
1922-23								6	,6				13	,6			20,2
1923-24								7	,2				14	,2			21,4
1924-25								9	,7				15	,1			24,8
1925-26								7,2						18,8			
1926-27									,0				12	,7			20,7
									5 (1) (5)					TO THE REAL PROPERTY.			

Le D<sup>r</sup> Bernard, de l'Académie de médecine, préconise « un enseignement populaire de l'hygiène, intensif et sagace, imprégné d'un esprit à la fois social et international. » Nous ajoutons qu'il soit en tout premier lieu national. Ce qui doit le caractériser aussi c'est d'être hautement éducatif. Or, tel n'a pas toujours été le cas.

Une étroite collaboration devra s'établir entre médecins et instituteurs. Aux premiers les leçons dont ceux-ci ne peuvent pas se charger, surtout quand elles s'adressent à des élèves âgés, dans les classes ménagères et les écoles complémentaires. Mais qu'on ne s'en tienne pas à des interventions occasionnelles. L'éducation populaire exige une action continue, pénétrante de la part de tous ceux auxquels il faut la confier.

Puis qu'on s'impose un plan. Nous avons fait ressortir plus haut quelles sont les tendances nouvelles sur ce point. Vienne, nous dit-on, est à l'heure actuelle le grand centre de rayonnement pédagogique pour les pays qui veulent s'atteler à la réforme scolaire. La lumière peut venir d'ailleurs encore.

Nous pourrions donner connaissance d'un intéressant programme d'enseignement de l'hygiène élaboré pour les écoles pri-

maires de la République argentine, en 1910.

Le Ministère de l'Intérieur du royaume de Belgique a publié, en 1926, un volumineux Code d'organisation sanitaire dans lequel se trouvent les ordonnances concernant l'enseignement et la vulgarisation de l'hygiène. Un programme précis, bien ordonné y est fourni pour les différents ordres d'enseignement, en commençant par les écoles primaires.

En plus des habitudes à contracter au cours de la vie scolaire bien dirigée, il faut autre chose que des directions purement verbales. En hygiène, de même que dans d'autres disciplines, il est des préceptes, des principes de base sur lesquels on doit insister afin de bien les graver dans l'esprit. Un manuel est indispensable. Oh! il n'est point nécessaire d'avoir recours à un ouvrage volumineux. Les participants au Congrès international d'Hygiène de Nuremberg, en 1904, eurent l'occasion d'y parcourir un petit Guide d'Hygiène pour les écoles, lequel, en 82 pages, format in-16, donnait toutes les règles fondamentales à observer.

Pour l'enseignement collectif, les tableaux muraux, surtout s'ils sont formés de planches superposées, rendent de très bons services. Mais partout on devrait posséder les modèles anatomiques dont la liste est facile à établir. Ce serait de l'argent fort bien employé. Aucun sacrifice n'est trop coûteux quand il s'agit du bien-être physique des individus.

Mais, par contre, que l'on repousse énergiquement les tracts, brochures, traités soi-disant populaires, renfermant des illustrations de mauvais goût, mal imprimés, et par conséquent d'une portée anti-éducative.

Nous tenons aussi à signaler l'appel que la Commission scolaire de Zurich vient d'adresser aux parents.

Ce n'est point inutile de le rappeler ici :

Parents, si vous voulez que vos enfants demeurent en santé, et que leurs facultés restent éveillées, qu'arrivés à l'âge d'adulte, ils soient armés pour la lutte pour la vie, respectez les règles suivantes :

- 1. A la tombée de la nuit, la place de l'enfant est dans la maison et non en rue.
- 2. Jusqu'à l'âge de 10 ans, il lui faut 12 heures de sommeil, de 10 à 17 ans, 10 au moins.
- 3. Occupez vos garçons comme vos filles à des travaux domestiques; en les enlevant à l'influence néfaste de la rue, vous les accoutumerez à jouir de la vie de famille et aurez soin de régler l'effort d'après les forces de chacun d'eux.
- 4. N'exigez pas d'eux un travail productif en dehors de la maison, car souvent leurs forces sont mises à une trop forte épreuve ; leur intérêt pour les choses de l'école décline et l'argent qu'ils gagnent constitue pour eux une source de tentations.
- 5. Ne dépassez pas la mesure en ce qui concerne les leçons de musique, de danse, de sténographie, etc.
  - 6. Les écoliers ne doivent être membres d'aucune société.
  - 7. Ne conduisez jamais les enfants au cinéma.

Ainsi les instituteurs se sentent soutenus dans cette lutte constante qu'ils doivent engager contre les influences fâcheuses de nature à entraver leur activité.

Une publication que les hygiénistes suisses peuvent saluer avec reconnaissance, c'est le nouveau *Manuel fédéral de gymnastique* pour l'éducation physique des garçons de 7 à 15 ans. A tous les instituteurs de s'en inspirer fidèlement, et ils ne tarderont pas à se féliciter des résultats auxquels ils parviendront. A une condition cependant, c'est qu'on en arrive partout à consacrer une heure par jour à la gymnastique. Les autres branches n'en souffriront nullement.

Au sujet de l'éducation physique, il est bon de faire ressortir le privilège qu'ont les instituteurs des communes rurales. Il leur est très facile de faire figurer les leçons de gymnastique à l'horaire au moment prescrit et de passer à l'école de plein air aussi souvent que les circonstances s'y prêtent et que l'enseignement en fait une obligation.

L'école primaire a une grande mais belle tâche à accomplir : celle de préparer des individualités vigoureuses, des jeunes gens et des jeunes filles à la démarche alerte et gracieuse, au regard franc et limpide, qui seront les citoyens de demain, à la volonté droite, cuirassés pour le combat de la vie et fermement résolus à défendre jusqu'au bout le beau patrimoine que nos pères nous ont

laissé. Pour atteindre ce but, la pratique fidèle des préceptes de l'hygiène, prise dans son sens le plus intégral, est nécessaire.

Aux thèses de M. le directeur Béguin, il y aurait lieu, à notre avis, d'ajouter, à titre de corollaire, les trois résolutions suivantes :

- 1. A l'école primaire, il sera prévu une éducation et un enseignement de l'hygiène, d'après un programme distinct, pour toutes les années de la scolarité.
- 2. Un manuel d'hygiène, simple, mais bien conçu, sera remis aux élèves des dernières années d'école.
- 3. Dans les écoles ménagères et complémentaires, l'enseignement de l'hygiène sera confié à des médecins, d'après un programme bien défini.

\* \*

A Genève, M. le professeur Du Bois a reconnu de son côté que l'introduction de l'hygiène dans les programmes scolaires aurait de nombreux avantages, entre autres celui de donner la possibilité de faire l'éducation sexuelle.

Ainsi qu'il l'a dit : « L'étude de la psychologie infantile montre à quel point les préoccupations sexuelles, même inconscientes, influencent le psychisme dès le plus jeune âge et quels troubles elles peuvent entretenir jusqu'à un âge avancé. Ceux-là seuls qui sont en contact journalier avec les victimes de la hantise sexuelle peuvent apprécier l'étendue du mal, estimer le nombre de jeunes gens dont il empoisonne l'existence.

» En théorie, l'éducation sexuelle est assez généralement admise; en pratique, personne ne s'en charge; les jeunes de nos jours, comme ceux d'autrefois, s'éduquent au hasard des conversations,

des lectures, des exemples, et c'est déplorable.

» L'enseignement primordial devrait être donné par les parents ou leurs représentants. C'est à eux d'éclairer leurs enfants avant que la promiscuité de l'école, cette grande et mauvaise éducatrice sexuelle, s'en charge. C'est à eux de transformer en choses simples et naturelles, les soi-disant mystères qu'entretient soigneusement une lâche hypocrisie. »

Et l'éminent praticien se prononce en faveur d'une éducation sexuelle faisant partie de l'enseignement officiel et échelonnée sur toute la durée de la scolarité.

A Genève, depuis quatre ans, sous les auspices du Département de l'Instruction publique, l'hygiène sexuelle est enseignée dans les dernières classes des écoles supérieures de garçons. Mais cette courte expérience, déclare M. le professeur Du Bois, a montré la nécessité d'une instruction préparatoire beaucoup plus précoce. Les conférences arrivent trop tard pour la plupart de ces jeunes gens de 16 à 18 ans. Et il ajoute :

« L'influence d'une instruction ayant précédé la puberté serait autrement profitable pour l'orientation de la psychologie sexuelle des jeunes gens. L'Instruction publique n'a plus le droit d'ignorer que l'éducation sexuelle rationnelle de la jeunesse influence favorablement son évolution sociale. »

Grave problème que celui-là dans le champ de l'éducation. Depuis plusieurs années on s'en préoccupe, on en parle, on établit des programmes, on organise des conférences. Est-on beaucoup plus avancé qu'il y a vingt ans ? Nous ne le croyons pas, malgré l'optimisme de certaines personnalités qui ont le don de s'entourer d'illusions.

La vraie méthode à suivre est encore à trouver. Et tout d'abord, si la famille comprenait vraiment sa haute mission, et si l'éducation qui lui incombe était basée sur des principes solides, bien des écarts d'ordre moral ne se produiraient pas. C'est à la mère surtout qu'incombe la tâche délicate, mais de toute nécessité, de veiller sur ses enfants et d'écarter d'eux tout ce qui est danger de perversion. Elle peut y parvenir, à la condition cependant d'y être préparée. Si chez elle existe le véritable amour pour ses enfants, elle trouvera la marche à suivre avec persévérance, afin d'écarter de leur chemin les achoppements qui les guettent. Le jour où la société les lui prend, alors sa vigilance doit redoubler. Si toutes les mères étaient vraiment conscientes de leur responsabilité, au sujet de la question qui nous occupe ici, le problème de l'éducation sexuelle serait résolu en grande partie. Il faut proclamer cette obligation de la famille avant tout, et s'organiser pour qu'elle ne soit pas méconnue, ainsi qu'il arrive trop souvent.

M. le professeur Du Bois en vient à affirmer que l'enseignement ne doit pas être confié au maître de classe. Ici nous ne pouvons nous ranger absolument à son avis. On a trop la tendance de restreindre aujourd'hui les compétences de l'instituteur primaire, ce qui ne peut que nuire à son autorité. Non, l'instituteur ne peut se désintéresser de cette question essentielle; au contraire, il doit à cet égard se montrer la sentinelle à laquelle rien n'échappe. Et quant à l'enseignement qui doit être donné, ce serait à douter de ses capacités de vrai pédagogue, s'il ne pouvait s'en charger, après avoir reçu à cet égard les directions voulues et s'être bien pénétré du discernement à observer dans une tâche aussi sérieuse. Nous ne pouvons admettre que l'éducation sexuelle devienne une spécialité médicale. Si nos instituteurs ne sont pas préparés, bien des médecins ne le sont pas non plus. Et même le fussent-ils, comment pourraient-ils suffire à la besogne, en particulier dans les communes rurales ?

\* \*

Ce n'est pas en Suisse seulement que l'on cherche à faire toujours mieux en ce qui concerne l'hygiène à l'école. Nos voisins d'outre-Jura, dans d'importants congrès, ont aussi entendu des travaux fort intéressants sur l'hygiène dentaire par exemple, sur la manière d'utiliser les procédés modernes de diffusion des connaissances pour faire pénétrer toujours plus les conseils pratiques d'hygiène, les préceptes à suivre. Les affiches, les annonces lumineuses, les lettres fulgurantes, la T. S. F., le cinéma, tout autant de moyens à la condition de s'en servir judicieusement. Une mise au point est encore nécessaire. Ce ne sera pas très difficile ; jusqu'à maintenant on n'a pas beaucoup pensé à l'hygiène soit, comme on l'a dit, « à l'instruction sanitaire des masses ».

On peut toutefois constater avec satisfaction que la Suisse n'est nullement en retard.

Au sujet de l'hygiène dentaire, voici ce que nous apporte le dernier rapport (pour 1927-1928) du dentiste des écoles de La Chaux-de-Fonds :

« L'hygiène de la bouche est le point de départ de tout traitement dentaire. Un traitement, si minutieux soit-il, est inopérant si le patient se refuse ou néglige de se soumettre aux prescriptions d'hygiène qui sont indispensables. Il m'a été donné de voir divers enfants soignés par mes prédécesseurs, dont le manque d'hygiène avait anéanti les effets du traitement.

L'esprit de l'enfant ne saurait être assez pénétré des règles suivantes :

- 1. Une dentition propre ne se carie pas.
- 2. Les dents doivent être régulièrement nettoyées après chaque repas et surtout le soir avant de se coucher.
- 3. Une dentition de lait saine est la première condition d'une seconde dentition saine.

4. Toute dent malade doit être soignée ou extraite ; même si elle ne provoque aucune douleur; elle est un foyer d'infection.

L'observation de ces règles par nos écoliers, m'apparaît comme une nécessité si impérieuse que je n'hésiterais pas à les afficher bien en évidence aux murs des salles d'école, par exemple.

Le corps enseignant peut avoir une activité efficace au point de vue de l'hygiène de la bouche. Quelques-uns de ses membres l'ont fort bien compris et ont porté leur attention sur cette question. Il serait désirable que tous daignent le faire.

Sans le concours du corps enseignant, l'activité d'une clinique

dentaire scolaire reste vaine.

D'accord avec le Comité de la clinique, il a été envoyé à chaque membre du corps enseignant deux circulaires exposant ce qui précède. Après quoi l'aide-dentiste a procédé à une inspection dont voici le résultat :

a) Bouches propres, 30 %;

b) Bouches nettoyées irrégulièrement, 35 %;

c) Bouches malpropres, 20 %;

d) Elèves ne possédant pas de brosse à dents, 15 %.

Il a été distribué un certain nombre de brosses à dents aux enfants peu fortunés.

On se rend compte des progrès qui restent à réaliser. »

Et ce n'est certainement pas à La Chaux-de-Fonds seulement.

L. Henchoz, inspecteur.

DEUXIÈME PARTIE

